

LES ORDURES MÉNAGÈRES

Cochez le jour de collecte

Restes de repas, films et sacs plastique, pots de yaourt, bouteilles d'huile, barquettes en polystyrène...

lundi

mardi

mercredi

jeudi

vendredi

LE POINT D'APPORT VOLONTAIRE DE VOTRE COMMUNE

verre vide



LES INTERDITS

- miroir et vitre
- objet en cristal
- vaisselle
- néon et ampoule électrique

emballages ménagers vides



LES INTERDITS

- sac et film plastique
- emballage de produit toxique
- bouteille d'huile, de mayonnaise, de ketchup, de vinaigre...
- pot de yaourt
- barquette en polystyrène
- barquette de beurre, fromage frais

journaux, cartons, magazines



LES INTERDITS

- papier sous film plastique
- enveloppe
- papier peint
- papier gras et emballage souillé
- cahier à spirale, classeur
- gros carton

NE PAS IMBRIQUER LES OBJETS LES UNS DANS LES AUTRES

LA PLUPART DES OBJETS INTERDITS DANS CES TROIS CONTENEURS DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉS À LA DÉCHETTERIE

LA DÉCHETTERIE, route de Routes à Doudeville ☎ 02 35 95 68 81

Tout venant

- gros branchages
- encombrant
- incinérable
- moquette
- jouets inutilisables
- placoplâtre
- matelas...

Ferraille

- machine à laver
- cuisinière
- chauffe-eau



Gravats

- béton
- ciment
- briques
- cailloux

Déchets verts

- tonte de pelouse
- taille de haie
- fleurs coupées
- petits branchages

Déchets ménagers spéciaux

- pots de peinture
- filtres à huile
- produits toxiques
- aérosols toxiques
- produits inconnus
- bidons d'huile vides
- pots de colle et de mastic

Carton

- carton plié, propre

Bac à huile

- huile de vidange

La déchetterie et les points d'apport volontaire sont des services mis en place par la communauté de communes pour collecter et recycler certains matériaux et réduire ainsi la grande quantité de nos ordures ménagères.

Pour que des matériaux soient recyclés, il est indispensable que leur tri soit correctement effectué et qu'ils ne se trouvent pas mélangés avec d'autres dans un mauvais conteneur. Voici donc des conseils.



M. Delafosse, responsable de la déchetterie, vous accueille et vous conseille dans votre tri.

QUELQUES RÉPONSES À MES QUESTIONS...

SUR CE QUE JE JETTE DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES

- Tout ce qui ne va pas dans les conteneurs doit continuer à être jeté avec les ordures ménagères traditionnelles ou être apporté à la déchetterie.

SUR CE QUE JE DÉPOSE DANS LES CONTENEURS

- Si j'ai un doute sur le tri d'un emballage, je le jette avec mes ordures ménagères plutôt que de polluer la totalité d'un conteneur, et j'essaie de m'informer.
- Je n'attache pas mes emballages ensemble pour qu'ils soient triés facilement.
- Je vide bien mes emballages avant de les déposer, mais il n'est pas nécessaire de les laver.
- Certains emballages (bouteilles en plastique, cartons) peuvent être compressés ou aplatis pour économiser de la place dans les conteneurs.

SUR LA DÉCHETTERIE

- Les bouteilles et les bombes aérosols marquées d'un symbole ☒ doivent impérativement être apportées à la déchetterie car elles ont contenu des produits toxiques (javel, déboucheurs d'éviers, white spirit, désherbants...)
- Aujourd'hui, la déchetterie n'est pas encore organisée pour récupérer les piles électriques usagées, les restes de peintures et les médicaments. Mais on peut les rapporter dans leurs points de vente.

Horaires d'ouverture de la déchetterie

HIVER / DU 1^{er} OCTOBRE AU 31 MARS

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
		9h-12h			9h-12h	
14h-18h		14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h	

ETE / DU 1^{er} AVRIL AU 30 SEPTEMBRE

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
9h-12h		9h-12h			9h-12h	9h-12h
14h-19h		14h-19h	14h-19h	14h-19h	14h-19h	



Communauté de communes Plateau de Caux-Fleur de Lin

2, place du général De Gaulle - 76560 Doudeville ☎ 02 35 95 07 25 📠 02 35 95 10 54
Permanence et accueil du public : lundi 13h-17h, jeudi 9h-12h.